MINISTERE DE LA CULTURE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi ******

DIRECTION NATIONALE DU PATRIMOINE CULTUREL

Rapport sur l'état de conservation du Tombeau des Askia à Gao



1. Introduction

Le Tombeau des Askia est situé dans la ville de Gao, capitale de la septième région administrative et économique du Mali. Plus précisément, il est localisé au nord-ouest de la ville. Le site s'étend sur un domaine de 4ha.24a.74ca. Il est entouré d'une zone tampon de protection prioritaire de 82ha. 07a. 66ca.

Vestige important de l'Empire Songhaï construit par l'Empereur Askia Mohamed en 1495, le monument reflète la façon dont les cultures constructives locales ont intégré les techniques de bâtir des édifices de l'Orient destinés à la pratique islamique. Dans ses différentes composantes architecturales, il est une parfaite réponse aux influences de style entre les œuvres de l'Afrique du Nord et celles de l'Afrique subsaharienne. Il se singularise en Afrique de l'Ouest par sa typologie et sa forme. Il est un témoin historique, une marque identitaire pour la ville de Gao et un lieu de convergence des différentes communautés de la cité.

Le Tombeau des Askia constitue le témoignage matériel le plus important de la puissance et de la richesse de l'Empire Songhay sous le règne des Askia (1493 – 1591).

Le Tombeau des Askia a été inscrit à l'inventaire par Arrêté N°4179 du 16 décembre 1954 prononçant inscription des monuments naturels et des sites relevant du Ministère de la France d'Outre-mer, classé dans le patrimoine culturel national par Décret N°03-440/P-RM du 14 octobre 2003 et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2004 selon les critères II, III et IV.

2. Problèmes de conservation

Pendant l'hivernage, les pluies parfois violentes au Sahel et l'érosion constituent un grand danger pour ce patrimoine architectural construit en terre et vieux de plus d'un demi-millénaire. Au cours de l'occupation de la ville de Gao pendant une année (mars 2012 à janvier 2013) par les groupes armés, le Tombeau des Askia, bien que n'ayant pas été physiquement touché, n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien et de crépissage, provoquant ainsi des fissures et des trous sur les bâtiments. A cela s'ajoutent la vétusté des piliers et des bois de la toiture, affaiblis par le poids des ans et l'alourdissement par des couches de banco à l'occasion des crépissages annuels. Cette situation crée parfois l'effondrement des piliers comme ce fut le cas en 2006, 2011 et 2013, et accélère la détérioration des éléments architecturaux.

Les installations électriques désordonnées et bancales constituent également un problème ainsi que tous les autres services d'approvisionnement en eau, d'assainissement des locaux et le problème de sécurisation des portes et autres ouvertures.

3. Inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril

En juillet 2012, suite à l'occupation de la ville par les terroristes armés, le Tombeau des Askia a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril par la décision 36 COM 7B.106, lors de la 36ème session du Comité du patrimoine mondial tenu à Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, du 26 juin au 07 juillet 2012. Cette inscription est intervenue à la suite de la demande du Gouvernement du Mali à l'UNESCO, évoquant la situation de conflit armé dans les régions du nord du Mali, le déplacement des autorités responsables de la gestion du bien, regroupées au sein du Comité de gestion et l'interdiction des travaux collectifs d'entretien par les groupes armés islamistes.

4. Actions réalisées pour la conservation du Bien

Pendant l'occupation, le Gouvernement du Mali, en partenariat avec l'UNESCO, dans le cadre de la mise en œuvre du Deuxième Protocole relatif à la convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, a bénéficié d'une assistance financière relative à des mesures d'urgence concernant les collections des musées de Gao, Tombouctou et des musées communautaires du pays dogon. Cette assistance a concerné également le Tombeau des Askia et a permis d'évaluer son état de conservation et de sensibiliser les membres du comité de gestion et les populations de la cité.

Après la libération des régions du nord en 2013, le Ministère de la Culture en partenariat avec l'UNESCO, a organisé, le 11 février 2014, une mission d'évaluation technique de l'état de conservation du site du Tombeau des Askia, en vue d'un diagnostic de l'état de conservation et envisager des actions d'urgence de sauvetage du monument.

A la suite de la mission d'évaluation de février 2014, un dossier détaillé pour l'organisation des travaux de restauration et d'aménagement du site a été élaboré par deux experts architectes malien et français. Il prend en compte l'ensemble bâti et les environs immédiats du site, ainsi qu'une planification stratégique assortie d'une évaluation financière des coûts des actions à réaliser.

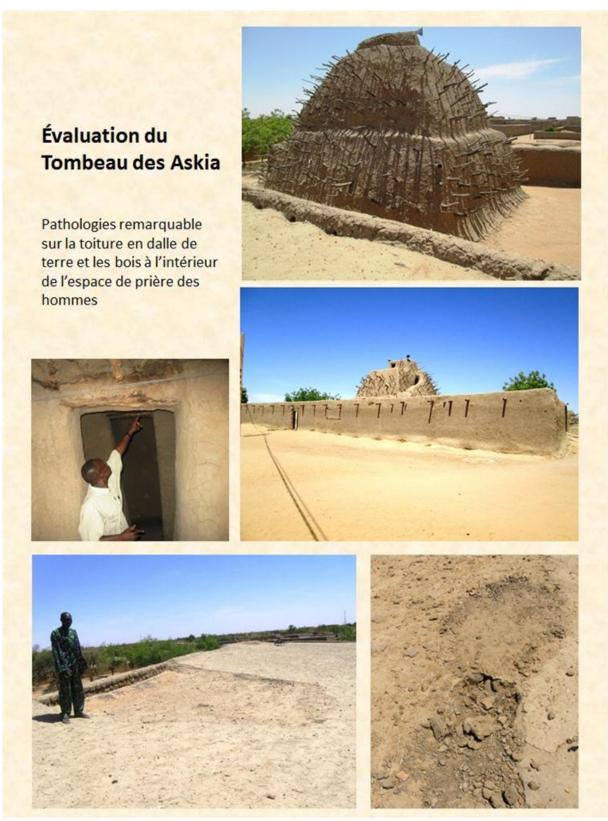
Dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali*, adopté à Paris le 18 février 2013, le Ministère de la Culture, en partenariat avec l'UNESCO, a organisé des travaux de crépissage et d'entretien du Tombeau des Askia en août 2014, permettant ainsi aux communautés de renouer avec les pratiques traditionnelles d'entretien et de conservation. L'événement, piloté par le comité de gestion du monument et qui a été très participatif, a réuni les différentes communautés ethniques Sonrhaï, Arabes, Touareg et Peulh de la ville, avec une forte implication des décideurs régionaux : Maire, Gouverneur de région, président du Conseil régional, etc. l'activité énormément contribué au renforcement de la cohésion sociale entre les différents groupes ethniques.

Conclusion

Aujourd'hui, il est urgent d'organiser des travaux essentiels de réparation, de restauration et d'aménagement du site du Tombeau des Askia de Gao tel que planifié après la mission de février 2014.

Il est prévu dans le document de stratégie de reconstruction des sites du Patrimoine Mondial du Mali consécutif à la mise en œuvre du *Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali*, il est envisagé des actions pilotes pour réhabiliter le monument et renforcer les capacités des membres du comité de gestion pour permettre son retrait éventuel de la Liste du patrimoine mondial en péril.

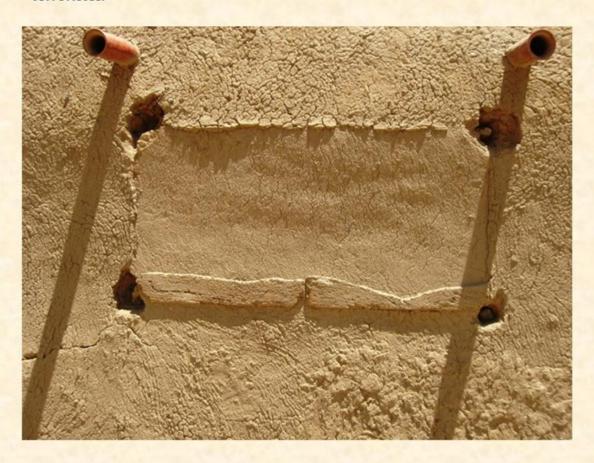
Quand bien même le site est inscrit depuis 2012 sur la Liste du Patrimoine Mondial, sa Valeur Universelle Exceptionnelle semble peu atteinte malgré la persistance de l'insécurité. Pour préserver l'authenticité et l'intégrité du Bien, il est fondamental d'agir vigoureusement, dès que possible (paramètres sécuritaires très importants à prendre en compte), pour assurer la conservation durable du site.



Inspection des structures du Tombeau des Askia

Évaluation du Tombeau des Askia

Vue de l'emplacement de la plaque signalétique du Tombeau des Askia, enlevée par les membres du Comité de gestion avant l'occupation de Gao par les terroristes.



Inspection des structures du Tombeau des Askia